

Accusé de réception en préfecture
044-214401903-20100330-de-100330-01-DE
Date de signature : -
Date de réception : 01/04/2010

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010

OBJET : AMORTISSEMENT DES BIENS

Monsieur Yves AUMON, Premier Maire-Adjoint délégué aux Finances et Affaires Générales, expose :

Dans le cadre des nouvelles dispositions de la M.14, il convient de compléter la délibération du 31 mars 2009 concernant l'amortissement des biens.

En effet, les subventions d'investissement en nature doivent désormais faire l'objet d'un amortissement.

Je vous propose de les amortir sur une durée de 5 ans.

**Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité
accepte les propositions énoncées ci-dessus**

Exécutoire le

Pour copie certifiée conforme
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire
Le 31 mars 2010

**LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué**

**LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué**

signé

signé

Yves AUMON

Yves AUMON